



GRAND EST



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 22 JANVIER 2019

STOCAMINE : L'ETAT RENONCE A ASSURER LA SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ALSACE

En 1999, la fin de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace et la nécessité de gérer les déchets dangereux ont conduit l'Etat à ouvrir Stocamine, un centre de stockage de déchets dangereux dans ces anciennes mines, situées en dessous de l'une des plus grandes nappes phréatiques d'Europe : ceci en dépit de toutes les oppositions locales. Le choix du gouvernement pour des raisons économiques d'enterrer purement et simplement les déchets à défaut de savoir les gérer est lourd de conséquences et inquiète France Nature Environnement, FNE Grand Est et Alsace Nature.

Stocamine, un échec annoncé

A l'origine, Stocamine devait contenir des déchets industriels dangereux pendant 30 ans, avec pour maître mot « réversibilité ». Pour ce faire, l'Etat avait écarté d'un revers de main les craintes des associations locales (environnementales et de consommateurs) : ni incendie, ni affaissement ni inondation ne seraient possibles, le site serait sous contrôle, et sa réversibilité garantie. Or, en moins de cinq ans d'exploitation, un incendie s'est déclaré, des déchets non autorisés ont été stockés et les galeries s'affaissent lentement sur les déchets. La décision de l'Etat en 2017 de prolonger l'autorisation de stockage pour une durée illimitée a attesté de la difficulté de l'Etat à cacher sa réelle intention : que ce site de stockage temporaire devienne définitif.

L'ensemble des acteurs presse depuis toujours l'Etat de sortir les déchets de Stocamine

Les différents acteurs concernés ont alerté dès l'origine sur les risques liés au stockage de 44 000 tonnes de déchets dangereux à 500 mètres sous terre : élus locaux, parlementaires, associations et citoyens se sont associés pour soulever les faiblesses de cette solution, mais leur avis n'a jamais été pris en compte. Pourtant, en dépit d'un rapport parlementaire critique publié en septembre 2018, le ministre vient de prendre une décision unilatérale de confinement. Cette décision est uniquement motivée par des raisons budgétaires en ignorant les risques avérés d'affaissement et de propagation des polluants dans la nappe. Pour faire des économies cette année, l'Etat décide donc de laisser 44 000 tonnes de déchets sous terre, faisant peser une dette immense sur les générations futures.



GRAND EST



La tectonique des plaques aura raison de l'entêtement de l'Etat

A terme, les mouvements de la terre vont inexorablement déformer les galeries et libérer mercure et consorts dans la nappe... et ce ne sont pas des bouchons dont l'étanchéité n'est pas garantissable qui suffiront à la préserver. Cette nappe est pourtant précieuse : c'est l'une des plus importantes d'Europe, alimentant en eau potable à la fois la France, l'Allemagne et la Suisse. Sa qualité est déjà largement altérée par les pollutions industrielles et agricoles, et si la France veut atteindre l'objectif de bon état de l'eau fixé dans la Directive Cadre Eau, il est impératif de sortir les déchets de Stocamine.

Pour **Daniel Reininger, président d'Alsace Nature** : « *La bipolarité de l'Etat atteint son paroxysme puisque d'une main il signe le Contrat de Solutions pour la nappe phréatique d'Alsace avec l'objectif ambitieux de distribuer de l'eau potable sans traitement de dépollution préalable, et de l'autre main, il enterre des déchets dangereux sous cette nappe* ».

Pour **Michel Dubromel, président de France Nature Environnement** : « *Stocamine en dit long sur l'incapacité de l'Etat de garantir la sécurité de stockage de déchets dangereux : si en moins de 10 ans, il n'arrive pas à garantir la sécurité de stockage de déchets dangereux, il n'est pas en mesure de garantir la sécurité du site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure où le stockage est prévu pour au moins 120 ans. C'est irresponsable, la protection de la santé des populations et de l'environnement doit primer sur une logique purement économique* ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).